

AVIS PUBLIC

Entrée en vigueur – Règlement numéro 2023-298

Aux contribuables de la susdite municipalité

AVIS PUBLIC est donné par le soussigné, directeur général adjoint et greffier-trésorier adjoint, par intérim, de la municipalité de Trécesson de ce qui suit :

Au cours de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le mardi 20 juin 2023, le règlement numéro 2023-298 ayant pour titre « Règlement sur la démolition d'immeubles » a été adopté.

L'objet de ce règlement vise à assurer un contrôle de la démolition des immeubles et à protéger les bâtiments ayant une valeur patrimoniale.

Ce règlement a reçu le certificat de conformité de la MRC d'Abitibi en date du 19 septembre 2023 et est entré en vigueur ce jour même.

Ce règlement peut être consulté à l'hôtel de ville, durant les heures d'ouverture du bureau municipal.

Donné à Trécesson, ce 29^e jour du mois de septembre de l'année deux mille vingt-trois.

Mario Morin
Directeur général adjoint et
greffier-trésorier adjoint, par intérim